

INFORMATION AUX HABITANTS DE REZE

la mutuelle
ACTIVE
avec vous

particuliers·professionnels·entreprises

Rencontons-nous : 02 41 49 16 00 - mutuellelacholetaise.fr

LA CHOLETAISE
Votre mutuelle qui change la vie

Les Mutuelles Solidaires

Logo of Les Mutuelles Solidaires (stick figures) and La Choletaise (yellow square with stick figures).

VOTRE AGENCE 44 :

**67 AV DES NAUDIÈRES
CC DES THEBAUDIÈRES
44800 ST HERBLAIN
TEL : 02.40.94.11.31**

Du Mardi au Vendredi de 09H15 à 12H30 et 13H30 à 18H00

(Jusqu'à 18H30 le Mardi et Jeudi sur RDV)

Le Samedi de 09H30 à 12H20

*Les Mutuelles
Solidaires*

Internet : www.mutuellelacholetaise.fr
info@mutuellelacholetaise.fr

CCAS DE LA VILLE DE REZE

Prestations garanties au 01/01/2018

Contrat Responsable	Prise en charge Régime Obligatoire (RO)	REMBOURSEMENT MUTUELLE	
		Complément Régime Obligatoire (TM)	Total remboursement RO + Mutuelle
CHIRURGIE - HOSPITALISATION (1)			
- Frais de séjour	80% ou 100%	20% ou 0%	100%
- Honoraires, actes chirurgicaux (K, KC) avec séjour praticiens ayant signé le CAS	80% ou 100%	20% ou 0%	120%
- Honoraires, actes chirurgicaux (K, KC) avec séjour praticiens non signataires du CAS	80% ou 100%	20% ou 0%	100%
- Forfait hospitalier (frais réels)			100% FRAIS REELS
- Chambre particulière en service médecine et chirurgie			56 €
- Chambre particulière en service maternité			56 €
- Chambre particulière en service psychiatrie			56 €
- Frais d'accompagnant pour les enfants de - de 16 ans			20 €
SOINS COURANTS			
- Consultations, visites Généraliste CAS	70%	30%	160%
- Consultations, visites Généraliste hors CAS	70%	30%	140%
- Consultations, visites Spécialiste CAS	70%	30%	160%
- Consultations, visites Spécialiste hors CAS	70%	30%	140%
- Petite chirurgie sans séjour CAS	70%	30%	100%
- Petite chirurgie sans séjour hors CAS	70%	30%	100%
- Auxiliaires médicaux	60%	40%	100%
- Pharmacie	65%-30%-15%	35%-70%-85%	100%
- Examens, radios	70%	30%	170%
- Analyses	60%	40%	100%
- Transports	65%	35%	100%
OPTIQUE selon code LPP			
- Lentilles acceptées ou refusées par le RO (5)	0% ou 60%	0% ou 40%	180 €
- Chirurgie réfractive (par œil) (2) (3)			210 €
ADULTE (1 équipement tous les 2 ans sauf en cas d'évolution de la vue, 1 équipement tous les ans)			
- Monture et Verres simples	60%		200€ dont 80€ maxi pour la monture
- Monture et Verres complexes et très complexes	60%		280€ dont 80€ maxi pour la monture
- Monture et 1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexes	60%		240€ dont 80€ maxi pour la monture
ENFANT (1 équipement tous les ans)			
Monture et verres simples ou complexes			200€ dont 80€ maxi pour la monture
DENTAIRE			
- Soins	70%	30%	100%
- Prothèses acceptées par le RO (Régime Obligatoire) dont inlay core et prothèses amovibles ou intermédiaire de bridge	70%	30%	280%
- Prothèses refusées par le RO (Régime Obligatoire)			200 €
- Implants (3)			300 €
- Orthodontie acceptée par le RO (Régime Obligatoire)			250%
- Orthodontie refusée par le RO (Régime Obligatoire)	100%		250 €
APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES MEDICAUX			
- Prothèses médicales et orthopédiques	65% ou 60%	35% ou 40%	300%
- Prothèses auditives	60%	40%	300%
PREVENTION			
- Détartrage annuel complet sus et sous gingival (2 séances maxi./an)			
- Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures, bilan de langage oral et / ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit pour un enfant de - 14 ans	60% ou 65% ou 70%	40% ou 35% ou 30%	PRIS EN CHARGE
- Dépistage de l'hépatite B, dépistage des troubles de l'audition pour les + 50 ans, acte d'ostéodensitométrie remboursable par le RO (+50 ans 1 fois tous les 6 ans), vaccinations (diphtérie, tétanos et poliomyélite, coqueluche, BCG ...)			
DIVERS			
- Cures thermales	65%	35%	100%
- sevrage tabagique (3)			50 €
- vaccin anti grippe et autres vaccins (3)			30 €
- Prime naissance d'un enfant déclaré			10% du PMSS
- Allocation Obsèques (7)			15% du PMSS
- Contraception remboursée par la SS	65%	35%	100%
- Pilule, anneaux, patchs contraceptifs non remboursés par la SS (3)			110 €
- Ostéopathie et médecines nouvelles (non pris en charge par le RO) (2) (3) (6)			80 €
MUTUELLE LA CHOLETAISE SERVICES (4)			OUI
TIERS PAYANT			OUI

**Vous pouvez bénéficier au sein de votre Mairie
d'un contrat collectif "Complémentaire Santé Facultatif".**

QUELS EN SONT LES AVANTAGES ?

- Des garanties étudiées au plus juste,
- Pas de limite d'âge pour adhérer,
- Pas de questionnaire médical à l'adhésion,
- Prise en charge immédiate (pas de stage à l'adhésion),
- Libre choix des praticiens et tiers-payant pharmacie

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
Contacter le 02.40.94.11.31
@ : bdoux@mutuellelacholetaise.fr**

COTISATION MENSUELLE 2018

- 18 ans	25.58 €
18 – 35 ans	31.44 €
36 – 50 ans	43.58 €
51 – 65 ans	58.62 €
+ 65 ans	69.59 €

Mutuelle soumise aux dispositions du livre 2 du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 315 519231 – Document non contractuel



POUR LES HABITANTS DE REZE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Déjà adhérent à la Choletaise : OUI NON

SOUHAITE SOUSCRIRE AU CONTRAT GROUPE OUI NON



Aide à la Complémentaire santé

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ouvre droit à une déduction sur votre cotisation auprès de votre organisme de protection complémentaire. Vous bénéficiez également de la dispense d'avance de frais, pour la partie obligatoire, lors de vos consultations médicales réalisées dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Cette aide concerne toutes les personnes dont les ressources sont faibles mais légèrement supérieures au plafond ouvrant droit à la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire.

Vous recevrez une attestation-chèque qu'il vous suffit de présenter à la complémentaire santé de votre choix : une démarche immédiate et simple selon un choix entre 3 garanties labellisées.

La Mutuelle La Choletaise est labellisée pour vous proposer ces garanties !

Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre Régime Obligatoire (ex : CPAM Maine et Loire)